

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 8 juillet 2021

DCM N° 21-07-08-24

Objet : Désaffectation et déclassement - 6 rue Notre Dame de Lourdes.

Rapporteur: M. HUSSON

La Ville de Metz est propriétaire de l'immeuble sis 6 rue Notre Dame de Lourdes à Metz, cadastré sous :

Section DE Parcelle n°112

Le bâtiment servait auparavant à loger les enseignants ou a été affecté à certains usages scolaires et associatifs du fait notamment de la proximité de l'école voisine.

Ainsi, il est proposé de désaffecter du patrimoine municipal cet immeuble et d'en prononcer le déclassement du domaine public au domaine privé conformément aux dispositions de l'article L2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Toutefois, ce bien étant situé sur la parcelle sus référencée (Section DE Parcelle n°112, plan de masse joint) un arpentage (en cours de réalisation) est nécessaire afin de créer une parcelle spécifique pour le bâtiment en question.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU l'article L2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

VU le plan de masse joint en annexe,

VU la vacance du bâtiment sis 6 rue Notre Dame de Lourdes,

CONSIDERANT que ledit bâtiment n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE CONSTATER** la désaffectation de l'immeuble sis 6 rue Notre Dame de Lourdes à Metz,
- **DE PRONONCER** le déclassement du domaine public au domaine privé de la Ville de Metz d'une emprise en cours d'arpentage à distraire de la parcelle communale cadastrée sous :

Section DE Parcelle n°112

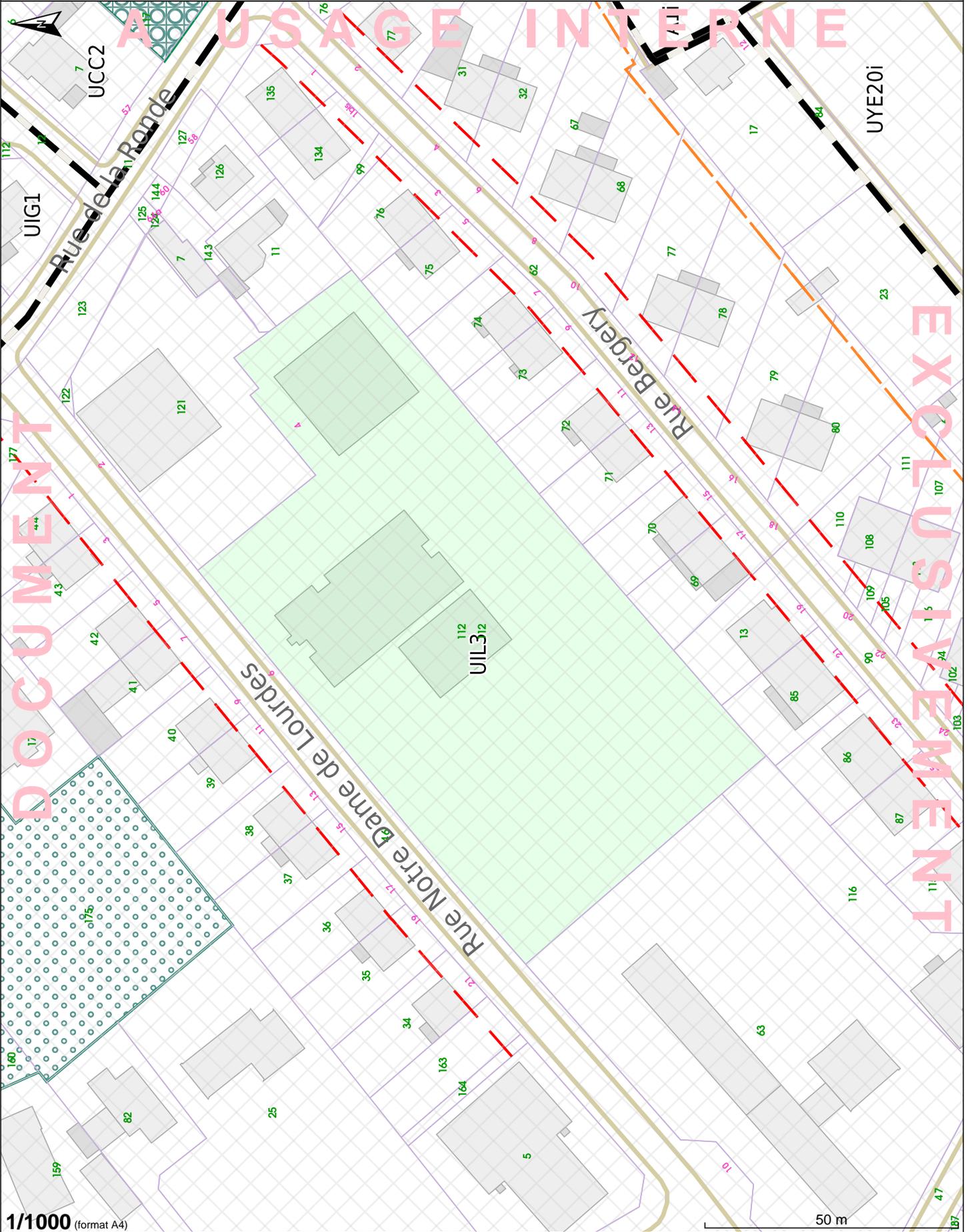
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Service à l'origine de la DCM : Gestion domaniale
Commissions :
Référence nomenclature «ACTES» : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 42 Absents : 13 Dont excusés : 13

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Metz Section : DE Parcelle : 112 - Sise : 4, 6 Rue Notre Dame de Lourdes - Surface : 7131 m²
Zones POS/PLU : UIL3 - PPR : O



1/1000 (format A4)

50 m

COMMUNE DE METZ - 0001 PL D ARMES J F BLONDEL 57000 METZ (PROPRIETAIRE)

- Zone PLU
- Marge de recul minimale
- Alignement
- Marge de recul obligatoire
- Implantation obligatoire des immeubles/alignement
- Emplacement réservé
- Limite de PPR
- Plantation à réaliser
- Espace boisé classé